



CONSEIL COMMUNAL
DE VICH

Cote	10.01				
Municipalité	1	2	3	4	5
27 JUN 2022					
Distribution					

Résumé des décisions prises lors du
Conseil Communal de Vich du 23
juin 2022 présidé par M. Charles de
MESTRAL, à la salle du Grand
Conseil à Lausanne

➤ Appel nominal

40 membres convoqués, 24 présents, 14 excusés, 1 absent

➤ Adoption du Procès-Verbal 15.03.2022.

Le procès-verbal est accepté 18 OUI, 3 abstentions, 3 membres n'ont pas voté.

➤ Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté 22 OUI, 2 membres n'ont pas voté

➤ Préavis n°11/2021-2022 – Rapport sur les comptes 2021 et décharge de la gestion pour l'année 2021

Le Préavis n°11/2021-2022 est accepté 22 OUI, 2 membres n'ont pas voté.

Les membres présents donnent décharge de l'exercice de la gestion pour l'année 2021 avec 22 OUI et 2 personnes n'ont pas votés.

➤ Renouvellement des membres du bureau.

Président	M. Charles de MESTRAL (Élu individuellement)
Vice-Président	M. Christian BRONSIL (Élu individuellement)
Scrutatrices	M ^{me} Sao DANZ
	M ^{me} Belinda SCHAER
Scrutateurs suppléants	M. Didier PLUSS
	M. Jean-Pierre SUTTER

} Élus au scrutin de liste

Sont élus ~~en bloc~~ par applaudissement

➤ Election d'un membre pour la commission de gestion

M. Christian BRONSIL est élu par applaudissement

Selon les articles 107 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Vich, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui



CONSEIL COMMUNAL
DE VICH

Résumé des décisions prises lors du
Conseil Communal de Vich du 23
juin 2022 présidé par M. Charles de
MESTRAL, à la salle du Grand
Conseil à Lausanne

➤ **Nomination d'une commission ad'hoc – Règlement du personnel**

	M. Luigi LONGHI M. David MARET M. Michel PEIRIS M ^{me} Belinda SCHAER
Suppléante	
Sont élus par applaudissement	

➤ **Nomination d'une commission ad'hoc – achat véhicule pour la voirie**

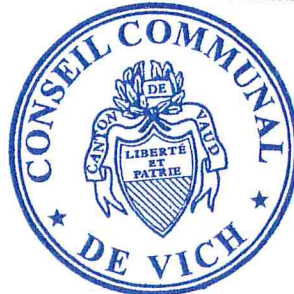
	M. Luigi LONGHI M. Éric PASCHE M. Stéphane TOMASSO M. David MARET
Suppléant	
Sont élus par applaudissement	

Fait à Vich, le 26 juin 2022

Au nom du Conseil Communal de Vich

Le Président

M. Charles de MESTRAL



La Secrétaire

M^{me} Valérie ZEENDER

Selon les articles 107 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Vich, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui